



Commission paritaire pour le secteur socio-culturel

3290210 Secteur socio-culturel de la Communauté française et germanophone et de la Région wallonne

Communauté française

Heures supplémentaires	2
Travail de nuit	2
Travail le dimanche et les jours fériés	2
Prime de fin d'année	2
Frais de transport	3

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS : <http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>. Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.



Heures supplémentaires

CCT du 25 octobre 1999 (55991) modifiée par la CCT du 25 mars 2005 (74736)

Fixation de modalités de la durée du travail, du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés.

Les articles : 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 13.

L'article 5, 8^e tiret est modifié par la CCT 74736.

Durée de validité : 3 août 1999, modification à partir du 1^{er} janvier 2005 pour une durée indéterminée.

Travail de nuit

CCT du 25 octobre 1999 (55991) modifiée par la CCT du 25 mars 2005 (74736)

Fixation de modalités de la durée du travail, du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés.

Les articles : 1, 2, 3, 6, 10, 11, 12, 13.

L'article 6, 5^e tiret, 3^e étoile est modifié par la CCT 74736.

Durée de validité : 3 août 1999, modification à partir du 1^{er} janvier 2005 pour une durée indéterminée.

Travail le dimanche et les jours fériés

CCT du 25 octobre 1999 (55991) modifiée par la CCT du 25 mars 2005 (74736)

Fixation de modalités de la durée du travail, du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés.

Les articles : 1, 2, 3, 7, 8, 11, 12, 13.

L'article 7, 8^e tiret est modifié par la CCT 74736.

Durée de validité : 3 août 1999, modification à partir du 1^{er} janvier 2005 pour une durée indéterminée.

Prime de fin d'année

CCT du 15 décembre 2008 (90459)

Fixant les conditions de rémunération du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 et à partir du 1^{er} janvier 2009 pour certains secteurs de la sous-commission paritaire pour le secteur socio-culturel dépendant de la Communauté française : ateliers de production, bibliothèques, centres culturels, centres de jeunes, éducation permanente, fédérations sportives, la médiathèque, organisations de jeunesse, télévisions locales.

Articles 1, 7, 8, 9, 13

Durée de validité : 1^{er} janvier 2008 pour une durée indéterminée



Frais de transport

CCT du 15 décembre 2008 (90456)

Défraiement pour l'utilisation de véhicules à moteur personnels pour raisons de service

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2009 pour une durée indéterminée

CCT 30 mars 2009 (91802)

Relative au remboursement des frais de transport du domicile au lieu de travail

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} avril 2009 pour une durée indéterminée